

VILLE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 12 août 2024, à 19h30, au Carrefour municipal, situé au 500, rue Notre-Dame, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur les lots 2 981 083 et 3 150 785, sis au 37 1^{ère} Avenue à Portneuf et portant le matricule 0073-16-4133.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 9.5.3 du règlement de zonage #116 afin de permettre l'utilisation de bloc de béton non architecturaux pour la construction d'un mur de soutènement.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 29 juillet 2024.



Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office avoir publié, sur le site internet de la Ville de Portneuf et affiché, sur le babillard de l'hôtel de ville, le présent avis public conformément au règlement municipale numéro 256 le 29 juillet 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Vincent Lévesque Dostie,
Directeur général et greffier